

**RE: Réponse préliminaire - questions MDDEP**

2012-03-01 15:05

Lauzon, Michel A : inormandin, Gingras, Mireille , Jacques,
Jean-Guy , Leclerc, Mathieu

Cc : nbergeron, sgourdeau

De : "Lauzon, Michel" <Michel.Lauzon@dfo-mpo.gc.ca>

A : <inormandin@axor.com>, "Gingras, Mireille" <Mireille.Gingras@dfo-mpo.gc.ca>, "Jacques,
Jean-Guy" <Jean-Guy.Jacques@dfo-mpo.gc.ca>, "Leclerc, Mathieu"
<Mathieu.Leclerc@dfo-mpo.gc.ca>

Cc : <nbergeron@axor.com>, <sgourdeau@axor.com>

Bonjour Madame Normandin,

Nous avons analysé votre proposition du 24 février 2012 en lien avec la Question – commentaire (Q/C) n° 31 soumis par le MDDEP incluant les éléments de discussion issue de la conférence téléphonique du 26 janvier 2012 avec les représentant d'environnement Canada, Transport Canada et Pêches et Océans Canada en ce qui a trait à la détermination du débit réservé, du passage du poisson et des mesures d'atténuation préconisées dans le bief intermédiaire.

En ce qui a trait au nouveau débit minimum estival (1^{er} mai au 15 octobre), le promoteur a proposé un débit de 0,4 m³/s permettant, à l'aide du bétonnage des échancrures des seuils naturels dans la partie amont du bief intermédiaire, le maintien des superficies mouillées équivalentes à un débit de 2,3 m³/s, ce qui devrait être adéquat pour le poisson transitant en aval du barrage. Afin de s'assurer de cet état de fait, le MPO acquiesce à la proposition du promoteur d'effectuer le suivi de la température et de l'oxygène dissous de l'eau durant les faibles périodes d'hydraulicités. Toutefois, le MPO est préoccupé par la possibilité qu'avec l'application du débit minimum proposé en période hivernale (0,25 m³/s entre le 16 octobre et le 30 avril), l'eau gèle jusqu'au fond et provoque de la mortalité de poisson. Ainsi, cet aspect devra être pris en compte et documenté lors du suivi des conditions prévalant suite à l'application du débit minimal en période hivernale.

Nous prenons aussi note que la passe à poisson a été retirée de la proposition initiale et que le maintien d'une connectivité ne serait plus utilisée dans le choix du débit réservé, compte tenu qu'il n'est pas souhaitable que le poisson dévale en période de débit minimum, alors qu'il aura l'occasion à tout les jours, en période estivale, de poursuivre sa dévalaison une fois le débit esthétique en opération.

La diminution du débit de la rivière suite au soutirage de l'eau qui sera turbinée occasionnera des exondations, notamment dans les segments SH10, SH11 et SH12 du bief intermédiaire. **Tel que demandé à la Q/C n° 10 du MPO du 9 janvier 2012**, le promoteur devra fournir les superficies qui seront exondées dans les segments précédemment énumérés suite à l'application du débit minimum de 0,4 m³/s, **avant et après** l'application des mesures d'atténuation (*i.e.* . bétonnage des échancrures des seuils naturels) pour les fonctions d'alimentation de l'omble de fontaine durant la saison estivale, donc pour un débit médian estival.

Si possible, le MPO apprécierait prendre connaissance, à l'aide de clichés photographiques, de la situation qui prévalait lors des mesures réalisées dans la partie amont du futur bief intermédiaire à un débit de 2,3 m³/s.

Si vous avez des questions ou des commentaires en lien avec notre compréhension du projet, n'hésitez pas à me contacter.

Bonne fin de journée,
Michel

Michel Lauzon, M. Sc. Biologie

Analyste, Protection de l'habitat du poisson

Division de la gestion de l'habitat du poisson | Fish Habitat Management Division

Direction régionale de la gestion des écosystèmes / Regional Ecosystems Management Branch

418-775-0308 | télécopieur / facsimile / 418-775-0658

Adresse électronique : Michel.Lauzon@dfo-mpo.gc.ca

<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Pêches et Océans Canada | 850, route de la mer, C.P. 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Fisheries and Oceans Canada | 850 route de la mer, P.O Box 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : inormandin@axor.com [mailto:inormandin@axor.com]

Envoyé : 24 février 2012 15:31

À : Gingras, Mireille; Jacques, Jean-Guy; Lauzon, Michel; Leclerc, Mathieu

Cc : nbergeron@axor.com; sgourdeau@axor.com

Objet : Réponse préliminaire - questions MDDEP

Bonjour,

Tel que convenu lors de notre appel conférence, vous trouverez ci-joint notre réponse préliminaire à une question du MDDEP concernant le débit minimum qui traite de nos modifications suite au retrait de la passe à poissons.

Nous aimerions savoir si et quand vous seriez disponibles pour en discuter, principalement à savoir si ces changements modifient votre évaluation.

Merci,

